

DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mme ROUGET Nathalie, Mme BLOT Séverine, Mme BLASZCZYK Josiane, Mr BOURIQUET Sébastien, Mr HEUDIER Bernard, Mme GARANDEL Nathalie, Mr MILLEROT Emmanuel, Mme CARN Florence et Mr LAUMAIN Philippe

Absents excusés : Mr DELEMARRE Arnold (pouvoir à Mme BLOT), Mr ROBIN Jean-Luc (pouvoir à Mme CARN), Mme PICARD Sylvie (pouvoir à Mr BOURIQUET), Mr MARION Michel (pouvoir à Mr HEUDIER) et Mr PANNETRAT Jacky (pouvoir à Mr GAUTHERON).

Secrétaire de séance : Mme BLOT Séverine

La séance a été publique.

* * * * *

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BLOT Séverine se propose en qualité de secrétaire de séance, ce qu'acceptent les membres du Conseil Municipal.

APPROBATION DES COMPTE RENDU DES 09 ET 20/12/2016

Les procès-verbaux des Conseils Municipaux du 09 et 20 décembre ne font l'objet d'aucun commentaire de la part des conseillers et sont donc adoptés.

2017/0001 COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 24/01/2017

Le Maire diffuse le compte rendu qu'il a fait de la commission travaux qui s'est réunie le 24/01/2017, qui est rappelé ci-dessous et qui contient les propositions de la commission faites au Conseil.

Le Maire diffuse également les trois croquis joints sur la mise en sécurité de la VC1 à l'Usage, ainsi que l'Aménagement des carrefours de la Place du Marronnier et de la Croix de Pierre.

1 DOSSIERS PREFECTURE / DETR

Ils ont été envoyés avec l'ordre de priorité suivant :

- extension assainissement Carnat / Parnat / La Mouille
- mise en sécurité routière VC1
- réhabilitation salle des Varennes
- déplacement abribus l'Usage.

2 MISSION ROBERT THEVENARD

Le Maire commente les différents dossiers sur lesquels il interviendra pour la Commune en 2017, précisé dans un courrier qui lui a été adressé.

3 MISE EN SECURITE VC1 :

- L'implantation de plateaux traversants est la meilleure solution : les chicanes ne sont pas très efficaces, sont parfois dangereuses, et nécessiteraient d'installer un sens de priorité car la voie n'est pas assez large pour dégager deux voies de circulation ; les coussins berlinois ne sont pas très opérationnels...

- Il n'est pas non plus envisageable d'implanter un stop – et encore moins plusieurs ! – sur la voie de loin la plus circulée du village ...

- Par contre il paraît préférable d'installer les deux coussins un peu en avant et de chaque côté des routes d'accès à l'Usage afin de ralentir les véhicules suffisamment avant les croisements.

Donc le premier serait placé juste après le virage d'entrée du Bourg, à cheval sur le panneau de croisement.

Le second serait placé au niveau du petit muret côté sud, juste avant l'abribus.

- Chaque plateau devra mesurer 15 m de long et 12 cm d'épaisseur, avec des rampes d'accès longues de 1,5 m présentant une pente de 8% - identique Decize /Verdun / 14 Juillet /Catar.

- Les plateaux seront adossés / épaulés à des bordures de trottoir pour les matérialiser et les caler.

- Des bordures de trottoir sont également à prévoir pour canaliser les eaux pluviales et les rejeter au fossé, et aussi pour éviter le contournement des plateaux.

- Signalisation : 30 km /heure = 3 panneaux règlementaires de chaque côté.

- Implantation d'un radar pédagogique avec enregistreur de vitesse.

Demande d'un nouveau devis à faire par le Maire auprès de l'entreprise Guinot / Guillemillot (à priori du même montant ou un peu inférieur au devis précédent et donc conforme au reliquat sur BP 2016).

4 EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE / BACS A FLEURS

- Le coût unitaire des bacs à fleurs proposés par le Lycée de Challuy paraît élevé, même s'ils sont grands, beaux, de bonne qualité, bien équipés, fournis en terreau et fleurs, livrés et installés.

- En plus ils sont volumineux et leur installation en bordure de voirie n'est peut-être pas facile.

- Le Maire demandera donc au fournisseur un détail du devis (bois et main d'œuvre).

- On pourra ensuite commander 6 bacs (inscrits sur reliquats BP 2016) et réserver les 6 autres sur le budget 2017 quand on aura la réponse de Challuy.

- On peut prévoir d'installer les bacs à l'entrée du Bourg (2 x 3 ?), le long de la VC1 (Usage et / ou Champrobert ?), à la Croix de Pierre, sur la Place du Marronnier, sur la Place de l'Eglise, à ELODIE et dans le square (mini-potager ?)

5 AMENAGEMENT DU SQUARE

- Il reste à terminer le petit bassin (compris dans le marché Challuy) ; voir ultérieurement la surélévation de la clôture (des enfants semblent l'escalader).

- Mur de clôture :

- on ne donne pas suite à l'idée de le remplacer par autre « chose » (clôture à définir) ??

- on maintient le principe de sa réhabilitation car la pierre est un beau matériau

- on a deux devis ; on re-consulte un ou deux autres maçons

- On rajoute un portique pour des agrès à côté de l'aire de jeux.

6 AMENAGEMENTS VOIRIE PLACE DU MARRONNIER ET CARREFOUR CROIX DE PIERRE

1- Place du Marronnier

- Intérêt confirmé de la mise à sens unique de la voie montante vers la Mairie.
- On ne retient pas l'idée de faire passer la voie descendante par la rue des Ecoles.

La voie descendante passera donc à l'avenir devant l'abribus, avec un panneau « cédez le passage » au croisement D 262.

- La signalisation de l'interdiction nouvelle de la voie descendante par un panneau sens interdit est délicate : implantation du panneau ? îlot directionnel en bout de parking ? bac à fleurs ? simple zébrage au sol ? tout ceci en maintenant un rayon de giration du bus scolaire qui monte vers l'abribus ...

- Par contre on peut positionner un panneau dans le virage mentionnant l'interdiction de tourner à gauche

- Et on peut aussi faire un marquage au sol très vigoureux

- En conclusion, il faut étudier la solution de très près : la Communauté de Communes du Sud Nivernais peut nous y aider (B. Veillerot avait étudié déjà cette solution dans l'étude de stationnement SAFEGE et qui dispose des plans topo)

2- Croix de Pierre

En première étape immédiate :

- suppression du stop sur la route qui vient de l'Hautjeandiot (qui est en fait dangereux...) et remplacement par un panneau de priorité à droite (avec pancarte de rappel en dessous comme à l'Usage)

- implantation d'un panneau de rappel de la priorité à droite (comme à l'Usage) sur la D262 avant le virage de l'Hautjeandiot

- implantation d'un panneau « stop » sur la route de l'Ouche Poulet au croisement avec la route de l'Hautjeandiot

- maintien de la goutte d'eau (à réaménager ?) et maintien du « stop » sur la route venant du cimetière (rue de la Croix de Pierre)

- panneau 30 km/heure descente Hautjeandiot avant rue du Champ Renard

En deuxième étape :

- on examine l'opportunité d'un plateau traversant unique englobant tout le carrefour rue Hautjeandiot X rue de la Croix de Pierre, qui aurait l'avantage de ralentir tout le monde dans ce point dangereux

- mais une solution peut-être aussi de placer deux plateaux traversants sur la D262, l'un avant le carrefour en descendant du bourg pour ralentir les véhicules qui prennent le virage à vive allure en allant à Nevers ; l'autre après le carrefour pour ralentir les véhicules qui entrent dans le bourg et abordent le carrefour trop vite

- l'implantation de ces deux plateaux pose plusieurs problèmes : accord du Conseil Départemental (il s'agit d'une route départementale), voisinage proche de plusieurs maisons, rehaussement des tampons sur les réseaux, ...

- là encore la Communauté de Communes du Sud Nivernais peut nous aider à arrêter définitivement la première étape et à étudier la deuxième étape (notamment la concertation avec le Conseil Départemental, le problème des réseaux, ...)

Conclusion :

- Dans les deux cas les dispositions à arrêter doivent être très soigneusement étudiées et implantées, car la topographie est très contraignante

- Donc le Maire demandera à la Communauté de Communes du Sud Nivernais de faire deux petites études d'aménagement / signalisation.

7 TROIS LOGEMENTS CENTRE BOURG

- Le groupe d'opposition confirme son refus - dans l'immédiat - de valider tout projet de réhabilitation des logements (endettement déjà élevé de la Commune) ; il verra courant 2017 comment évolue la situation générale du Pays (présidentielles, législatives, finances publiques, situation économique, demande locative, ...); peut-être étudier en 2017 pour une réalisation 2018 une opération plus petite, sur un seul logement mais plus grand, avec une famille (enfants à scolariser ?)

- Le Maire objecte qu'un seul logement, même grand, sera moins rémunérateur pour la Commune (loyer maxi 600 €) que trois petits très "sociaux" et très recherchés (3x330€=1000€) ; il fait observer que la "verrue" du Centre Bourg est très inesthétique, que trois locataires Sougyçois potentiels attendent déjà, ...et que la Commune a définitivement perdu 120 000 € de subvention de la Région par la faute du refus des opposants de lancer l'opération en 2016, ce qui est assez inadmissible ; il rappelle enfin que cette opération aurait doté "gratuitement" la Commune d'un patrimoine immobilier rémunérateur (loyers couvrant les annuités d'emprunt).

Le Maire fait également observer que la location d'un grand logement à 600 € sera difficile, car à ce prix les familles préféreront acheter ou faire construire...

- Le Maire rappelle que, comme il l'avait évoqué au dernier Conseil, si le Groupe entend proposer un projet alternatif, il faut établir un petit programme, une esquisse d'aménagement et des plans, une estimation du cout des travaux, une évaluation du loyer et un plan de financement : sans ces documents, on parle en l'air et on n'avance pas, comme on le fait depuis plusieurs mois ...la preuve étant que ce soir on n'a toujours aucune proposition de l'opposition, contrairement à ce qui était prévu, et seulement des paroles (« on y travaille »)

Il est donc convenu que le Groupe d'opposition préparera un dossier et

- se procurera en Mairie les fonds de plan du dossier Maringe (état existant)
- visitera les locaux (clefs en Mairie)
- établira un petit document précisant les principes d'un contre-projet
 - Le Maire prendra l'attache de
 - M^{me} MARINGE pour tester l'idée de ce contre-projet et la missionner éventuellement pour en faire une esquisse chiffrée
 - Square Habitat, pour tester également l'idée d'un seul grand logement « familial » (montant loyer, demande solvable)
 - G. Fontaine (CAUE) pour obtenir son avis et bénéficier de son expérience.

8 REHABILITATION SALLE DES VARENNES

- Deux thèses opposées persistent :
 - faire très vite les aménagements intérieurs minima (21 000 € HT budgétés aux reliquats 2016) pour pouvoir continuer à louer la salle et répondre à une demande d'une salle pas chère
 - ou bien consolider d'abord la structure, le toit et relooker-isoler les façades (40 000 € supplémentaires)
 - Dans l'immédiat le dossier envoyé à la Préfecture pour une subvention DETR comporte le total en deux étapes.
 - Mais autant la version "légère" peut s'amortir par les locations à venir sur 10 ans (2 000 € /an), autant la version lourde correspond à un équipement "social" finalement

couteux et qui ne s'amortira pas, qui fera concurrence à ELODIE, et qui s'ajoutera aussi à la salle Récréative, soit une offre de 3 salles à Sougy ce qui est un peu excédentaire ...

- Donc on demande à un architecte (M^{me} Maringe ? CAUE ?) de nous apporter une aide à la décision :

- soit le bâtiment est « hors d'eau » et sa structure est solide : on fait alors rapidement les travaux intérieurs sur le solde disponible du BP 2016, et on attend le DOB et le BP 2017 pour vérifier qu'on peut rajouter les travaux extérieurs sans compromettre d'autres investissements plus urgents ou plus utiles ; dans ce cas le projet devient un projet « important » (60 000 €) et dans l'affirmative, on réalise les travaux extérieurs en 2^{ème} phase courant 2017 ; et entre temps on aura reçu la réponse de la Préfecture sur une éventuelle subvention DETR

- soit l'état du bâtiment ne justifie pas qu'on y fasse des travaux importants, et on décide alors soit de ne rien faire du tout, soit de se contenter de faire les travaux intérieurs à minima

- et bien sûr on fait valider la pertinence technique du calendrier de la réalisation des travaux intérieurs avant les travaux extérieurs.

- Entre temps, pendant les travaux, on accorde la salle Elodie aux demandeurs de location de la salle des Varennes, que la Commune facturera au prix « Varennes », mais en payant à AMELODIE la différence entre les deux tarifs (coût pour la Commune environ 150 € x 8 / an = 1 200€)

9- ABRIBUS L'USAGE

- Accord pour le déplacer à distance de la VC1.

- Le Maire verra l'achat du terrain nécessaire (et l'indemnisation du fermier ?) avec la propriétaire.

- On réalisera en même temps la traversée sous chaussée d'eaux pluviales devant le logement de S. Gautron pour transférer les eaux pluviales des fossés nord vers sud.

- On reprend l'assainissement devant l'abribus (busage) en même temps que la démolition, les terrassements et la réalisation de la dalle.

- On verra qui pose le nouvel abribus (entreprise ou cantonniers).

10- ACHAT D'UN CAMION BENNE

- Cette acquisition ne recueille pas - et de loin ! - l'approbation générale : quelles utilisations (transport de sable, graviers, pierres, enrobés...) et à quelle fréquence ? deux ou trois jours par mois maxi ?

- Il n'est pas impossible que la nouvelle Communauté de Communes du Sud Nivernais (qui dispose d'une commission « mutualisation des moyens » / R. Bernigaud) acquière en 2017 une nacelle et un camion benne.

- D'ici là on peut louer les camions de J.-F. Lenhartova ou J.-L. Rachel, ou chez Kiloutou ou Carrefour Market.

- Dans l'immédiat le Maire essayera d'obtenir de J. Escribano une description et une évaluation précises des besoins en transport par camion benne sur une année.

- Et on confirme l'acquisition, prévue dans les reliquats du BP 2016, d'une remorque.

11 EXTENSION DU HANGAR TECHNIQUE

Ce projet, sans doute lié à l'acquisition du camion benne, sera à revoir en fonction de la décision prise lors du DOB 2017.

12 TOTEM

Il s'agit d'une "sucette" type Decaux à installer sur la Place de l'Eglise, portant le plan de la Commune et la signalisation de la voirie.

13 MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Il s'agit d'une première tranche de travaux du programme triennal défini par l'audit conduit par SOCOTEC (essentiellement l'accès à la salle du Conseil, l'accueil à la Mairie et la rénovation des WC pour PMR dans la salle Récréative et la salle du Conseil).

Après cet exposé, le Conseil valide l'ensemble des décisions proposées par la commission au Conseil et mandate le Maire pour les mettre en œuvre.

2017/0002 RETOMBEES DE LA REUNION PUBLIQUE DU 27/01/2017 : relevé des interventions

Le Maire rappelle au Conseil que les conclusions de la Commission « travaux » du 24/01/2017 ont été exposées lors d'une réunion publique tenue ce jour le 27 janvier.

Cette réunion, qui a permis des échanges nombreux et variés avec une trentaine de Sougyçois, a donné lieu à des commentaires divers sur les propositions de la commission, des suggestions de modification, et aussi des propositions de nouveaux projets.

Le Maire commente les différentes interventions du public, dont le relevé est donné ci-dessous.

1 – Examiner l'opportunité de remplacer les deux coussins berlinois situés sur la VC1, par un troisième plateau traversant semblable aux deux qui sont prévus à l'Usage.

2 – Réhabilitation du mur du square de Centre Bourg : en profiter pour réduire sa hauteur afin que les automobilistes et piétons voient l'intérieur, tout en maintenant une hauteur suffisante pour empêcher les (jeunes) enfants de le franchir.

3 – Place du Marronnier : explorer, en alternative des aménagements prévus, l'instauration d'un sens unique depuis la Mairie par la rue des Ecoles en interdisant toute « descente » vers le Centre bourg, ce qui éviterait tout croisement avec les véhicules « montants » ; mais problème pour les gros véhicules ou les tracteurs avec remorque (notamment ceux venant de la route des Pierres) ; et problème pour le stationnement des riverains ; renforcer la signalisation horizontale / école ; réfléchir à la mise en place d'une zone 30 km/h sur la Place du Marronnier et celle de l'Eglise.

4 – Carrefour Croix de Pierre : vérifier la compatibilité du maintien du panneau stop avec l'installation du panneau de priorité à droite sur la route venant de l'Hautjeandiot.

5 – Salle des Varennes : dans l'audit du bâtiment qui sera faite, bien vérifier si la présence éventuelle d'amiante ne compromet pas la pose de panneaux intérieurs sur les murs.

6 – Lotissement des Varennes : refaire un enduit bicouche sur le revêtement de la chaussée qui doit avoir une bonne trentaine d'années ...

7 – Usage : voir l'écoulement de certains fossés ; envisager certains busages ?

8 – Terrain de boules : voir avec le SIEEEN si on peut remplacer les lampadaires d'éclairage public du lotissement des Varennes, qui sont très anciens, par des équipements neufs ; les vieux seraient alors récupérés et pourraient être installés au terrain de boules ... ?

9 – Bords de Loire à Tinte : finir d'enlever la clôture qui matérialise en bord de Loire la limite de la parcelle de francs bords appartenant à l'Etat de celle des riverains (Bourloton, Laumain, Hollandais) afin de permettre le passage des pêcheurs (servitude de marchepied).

10 – Gour des Fontaines : remettre en place le poteau qui soutient la main courante le long du petit pont du déversoir (à facturer à la CCSN qui a la compétence chemin de randonnée).

11 – Vitesse sur la Départementale D 978 : relancer le Conseil Départemental de la Nièvre au sujet du vieux dossier, récurrent depuis des décennies, de la vitesse souvent très excessive des véhicules ; on connaît la réponse (seul alignement droit où on peut doubler, proximité du carrefour de BSS empêchant un rond-point aux 4 routes, impossibilité de faire une troisième voie, ...).

12 – Lotissement du bourg : envisager le rechargement des trottoirs qui sont très abîmés en de nombreux endroits (ils ont certainement près 40 ans ...), les bordures sont en bon état ; donc prévoir un gravillonnage semblable à celui qu'on a mis dans le bourg ; voir également le problème de l'avaloir pluvial au bout de la placette sud du lotissement qui est obstrué et menace de déborder par gros orage.

13 – Liaison entre le lotissement du bourg et la D262 : reprendre l'idée du chemin de desserte des fonds de jardin des logements situés le long de la D262 dans la traversée du bourg, qui a été abandonnée il y a quelques années ; voir si les propriétaires des terrains agricoles limitrophes seraient d'accord pour la cession d'une bande de terrain (le long de l'Ouche Poulet) ; voir aussi un tracé qui serait acceptable pour les habitants de l'Ouche Poulet qui se sont installés depuis le projet initial (nuisances liées à la circulation).

14 – VC1 : voir affaissement de la chaussée au niveau de l'abribus (39 route de Decize)

15 – Délai de la D978 à Creux : ne pas oublier son entretien lors du programme voirie du BP 2017 (mais voir aussi avec le propriétaire D. Porada ?)

17 – Route de Varennes : intégrer réparations dans le programme «point à temps» du printemps 2017 ; voir aussi l'état du chemin de Grillot.

18 – Voir busage ponctuel entre Marie-Thérèse et Madeleine Rousseau le long de la VC1.

2017/0003 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Maire rappelle au Conseil le calendrier du vote du budget 2017 prévu fin mars / début avril. Le vote sera précédé d'un Débat d'Orientation Budgétaire à tenir début mars. Le débat sera nourri par les dossiers évoqués à la commission «travaux» et aussi lors de la réunion publique.

Il invite les membres du Conseil à réfléchir à des projets / travaux / achats nouveaux que pourraient suggérer leur entourage.

2017/0004 VŒUX 2017

La présentation des vœux du Maire s'est déroulée dans la salle ELODIE, avec une fréquentation conforme aux habitudes. Elle a permis de faire le bilan des activités de la Commune en 2016 et le point sur les perspectives 2017.

2017/0005 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

Le Maire rappelle que la nouvelle Communauté de Communes du Sud Nivernais regroupe désormais 20 communes, dont la population totale représente 22 000 habitants, après la fusion au 01/01/2017 avec la Communauté de Communes « Fil de Loire » et l'arrivée de « La Fermeté » et « Toury-Lurcy ».

Le nouveau Conseil Communautaire comprend 48 membres et s'est réuni le 10/01/2017 ; il a adopté un projet des statuts modifiés, que le Maire commente rapidement aux conseillers.

Vu les articles L5211-17 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, tels qu'issus de l'arrêté préfectoral 2016-P-1568 du 14 novembre 2016,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais en date du 10 janvier 2017 portant projet de statuts de la nouvelle Communauté de Communes du Sud Nivernais,

Considérant que l'intérêt municipal va dans le sens de l'adoption du projet de statuts,

Après un court débat le Conseil Municipal donne son accord unanime à l'adoption du projet de statuts de la Communauté de Communes du Sud Nivernais tel qu'adopté par son conseil communautaire par délibération du 10 janvier 2017.

Le Maire fait part au Conseil de la création des Commissions en charge de différents domaines de compétences et d'activités de la Communauté de Communes du Sud Nivernais.

Il fait par aussi des délégations accordées sur certains thèmes aux vice-Présidents.

Il informe enfin le Conseil de son élection aux postes de

- vice-Président en charge des infrastructures et de l'Aménagement du Territoire
- délégué au PETR Pays Nevers Sud Nivernais
- délégué au Syndicat Mixte du SCOT du Grand Nevers.

La Communauté de Communes du Sud Nivernais a également adopté le règlement intérieur qui fixe les règles propres de son fonctionnement interne, ainsi que les représentations de la Communauté de Communes du Sud Nivernais auprès de diverses institutions.

Diverses décisions ont déjà été prises concernant le recrutement d'agents non titulaires et la création d'emplois saisonniers.

Trois opérations ont été décidées concernant le musée de la Mine à la Machine, une épicerie solidaire à Saint-Léger-des-Vignes et une aire de jeux aquatiques à Imphy.

2017/0006 REPRESENTATION DE LA COMMUNE DE SOUGY-SUR-LOIRE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

Le Maire rappelle que la Commune est représentée à la Communauté de Communes du Sud Nivernais par deux délégués, le Maire et le 1^{er} Adjoint.

Pour des raisons personnelles, le 1^{er} Adjoint souhaite désormais être dégagé de cette mission et présente sa démission au Conseil.

Les textes prévoient que c'est alors le 2^{ème} Adjoint qui le remplace.

Le Conseil prend note de la démission du 1^{er} Adjoint, valide la nomination de la 2^{ème} Adjointe, Nathalie ROUGET, et mandate le Maire pour en informer la Communauté de Communes du Sud Nivernais.

2017/0007 PLU INTERCOMMUNAL

Le Maire expose au Conseil que la loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique), adoptée en juin 2015, prévoit le transfert automatique de la compétence du PLU des Communes vers les EPCI (Communauté de Communes) en vue de l'élaboration d'un PLUI communautaire.

Toutefois les textes prévoient une mesure d'exception pour prendre en compte les réticences de nombreuses Communes, qui sont apparues lors des débats parlementaires : le PLU est en effet un outil fondamental de l'Aménagement du Territoire des Communes, qui ne souhaitent pas être dépossédées (préparation du développement, optimisation de la cohabitation des activités, relations de voisinage, gestion de la voirie et des réseaux, sécurité et stationnement, qualité des constructions, protection de l'environnement et du paysage, ...).

Il est donc prévu dans la loi une minorité de blocage permettant de s'opposer à ce transfert de compétence, si elle est constituée par au moins 25 % des Communes de la Communauté représentant au moins 20 % de la population totale.

Cette minorité de blocage s'exprime par vote des Communes qui souhaitent rejoindre cette minorité de blocage, faisant l'objet d'une délibération prise avant la fin mars 2017.

A ce jour les Communes de Decize, Imphy, St Léger-des-Vignes et La Machine ont fait part à la Communauté de Communes du Sud Nivernais de leur souhait de constituer cette minorité de blocage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Sougy décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU au profit de la Communauté de Communes du Sud Nivernais et de rejoindre la minorité de blocage correspondante en constitution à cet effet, telle qu'elle est prévue par les textes règlementaires.

2017/0008 MISSION CONFIEES A R. THEVENARD / ASSAINISSEMENT / EAU POTABLE

Le Maire donne lecture de la lettre ci-dessous adressée à R. THEVENARD, qui fait le point des missions qu'il propose au Conseil de lui confier en 2017 relatives aux différents dossiers Assainissement / eau potable :

*Sougy-sur-Loire,
le 16 janvier 2017*

Cher Monsieur,

Je fais suite à notre récent entretien au sujet des dossiers sur lesquels je vous confirme qu'il serait de l'intérêt de la Commune de Sougy-sur-Loire que vous continuiez à la faire bénéficier, comme les années passées, de votre compétence, votre réseau de partenaires et votre travail assidu, appréciés de tous.

Nous en mesurons aujourd'hui les résultats très positifs, dont je vous remercie vivement.

1- Réjouissons-nous d'abord du bon achèvement de l'étude du plan de zonage de l'assainissement de la Commune comme du déroulement très satisfaisant de l'enquête publique : il nous reste à finaliser les démarches administratives pour l'officialiser définitivement.

2- Nous envoyons ces jours ci à la Préfecture, pour une subvention DETR, le dossier de l'extension du secteur Parnat / Carnat / Mouille, en priorité n° 1, en reprenant en l'état le dossier de l'an dernier, dont nous avons validé ensemble le plan de financement, en

supprimant toute participation du Conseil Départemental de la Nièvre : il semble en effet qu'un emprunt sur 25 ans, avec un taux du marché actuellement assez bas, permet d'assurer un autofinancement suffisant de la Commune, compte tenu des volumes supplémentaires des 35 nouveaux usagers, et sans modifier significativement le prix de l'eau assainie.

Merci toutefois de me fournir une simulation chiffrée afin que je puisse évoquer le dossier lors de la préparation du DOB de fin février.

3-J'ai bien noté l'intérêt de réfléchir à une modification de la tarification de l'eau assainie, en introduisant un abonnement forfaitaire, comme cela se fait au SIAEPA : ceci permettrait d'alléger un peu la facture de quelques gros consommateurs actuellement pénalisés, de laisser sensiblement en l'état la facture des consommateurs moyens (120 m³), mais de faire payer un peu plus équitablement les "petits" consommateurs (ex. résidences secondaires peu fréquentées) ainsi que les 13 consommateurs qui payent forfaitairement 5 € car ils ont une consommation très faible ou inexistante, mais bénéficient en permanence et gracieusement du raccordement au réseau.

Merci là aussi de faire une simulation avec le secrétariat de Mairie en exploitant les consommations de tous nos usagers.

4- J'ai bien noté aussi votre idée de formuler des demandes de subventions pour le dispositif de réduction de la vitesse sur la VCI (plateaux traversants) à adresser à notre député C. Paul (réserve parlementaire) et au fonds alimenté par les amendes perçues pour les contraventions à la sécurité routière(Préfecture ?).

Merci d'aider notre secrétariat de Mairie à avancer sur ces deux demandes, si possible rapidement car nous avons également fait une demande DETR.

5- Nous attendons la réponse de M. Mitault au courrier qui lui a été envoyé au sujet de la zone de dissipation des eaux de la station de traitement ; mais peut-être faut-il que je refasse un courrier ?

6- Nous sommes malheureusement obligés d'attendre les réflexions du Conseil Départemental pour le financement des dossiers d'assainissement, actuellement en panne sèche ... : notre dossier technique de la réhabilitation du réseau et des aménagements de la station est donc pour le moment sous le coude.

Merci en tout cas de rester, comme moi, et peut être en concertation avec Nièvre Ingénierie, à l'écoute d'évolutions éventuelles de cette situation déplaisante, que je suis également auprès de la CCSN (qui se verra sans doute confier par le Conseil Départemental une « enveloppe » destinée à des actions variées d'aménagement du Territoire, comportant – peut être – un volet assainissement).

7- Nous avons à inscrire au DOB 2017 les crédits (3000 € ?) nécessaires à la mise en forme par un BET du dossier administratif de la station de traitement, pour la mettre en conformité avec les dispositions techniques finalement retenues lors de sa réalisation (filtration roseaux, qui permet de mieux absorber les eaux claires parasites) - avec l'accord de tous les partenaires publics ! -alors que le dossier administratif de l'époque avait prévu un lagunage.

Il faudra ensuite consulter trois BET, en retenir un ...et lancer l'étude !

8- J'ai bien noté votre suggestion de renégocier deux de nos prêts avec nos banquiers, sur lesquels il reste 12 ans et 7 ans de remboursements à des taux de 4,96 et 4,64 %.

Cette renégociation se fera très prochainement - et je reviendrai vers vous à cet effet - à l'occasion des nouveaux prêts que nous devons contracter pour le dossier de l'extension du réseau assainissement à décider rapidement (point 2 ci-dessus) d'une part, et le besoin de financement qui apparaîtra lorsque nous préparerons le DOB 2017 en février prochain, d'autre part (surtout si le Conseil retient le lancement de l'opération de réhabilitation des 3 logements... !).

9- Sur l'application de la Loi Notre (eau / assainissement EU / pluvial), il apparaît que le SIAEPA réfléchit - une étude est en cours - à un regroupement de trois syndicats (Druy / Magny-Cours / Luthenay) appartenant à trois Communautés de Communes, ce qui lui permettrait de conserver ses missions auprès de 8000 usagers après l'échéance du 01/01/2018, en regroupant et optimisant des moyens humains et matériels.

En supposant que la Commune de Sougy-sur-Loire ait lancé d'ici là ses deux dossiers importants (extension réseau Carnat/Parnat et réhabilitation réseau/station), il lui restera le dossier de l'extension de Tinte, alors que sa « cagnotte assainissement » sera vidée par les deux opérations ci-dessus (ce qui est souhaitable avant le 01/01/2018, date à laquelle Sougy transfèrera sa compétence assainissement obligatoirement à la CCSN ...avec sa cagnotte ...!). Sougy-sur-Loire aura donc intérêt à ce que l'extension de Tinte soit étudiée d'ici là, chiffrée au niveau d'un DCE, pour être présentée immédiatement soit au nouveau SIAEPA qu'elle pourrait rejoindre au 01/01/2018, soit à la CCSN si cette dernière le demande ...fermement ...ce qui est probable après un bref entretien que j'ai eu récemment à Avril avec J.-N.Lebras et Y. Ribet (car le Préfet semble pouvoir l'exiger).

10- Conformément à ce qui précède, il faut qu'on inscrive au DOB 2017 l'étude de l'APD / DCE de l'extension du réseau collectif sur le secteur de Tinte, pour être prêts au 01/01/2018 à mettre les travaux dans la liste d'attente

11- Il faut qu'on voie ensemble Stéphanie Chesneau pour régler les dispositions provisoires qu'elle a à prendre pour rejeter proprement ses effluents EU dans le milieu naturel, sans gêner ses voisins et sans rejet sur la voie publique, en attendant le passage du réseau collectif (pompe de relevage et puisard en élévation avec des planches et du sable, le tout pour 1000 € environ).

Je présenterai ces propositions au Conseil Municipal et je vous remercie à l'avance de votre collaboration future.

*Le Maire,
François GAUTHERON*

Le Conseil valide ces différentes missions et mandate le Maire pour les conduire avec l'assistance de R. THEVENARD

2017/0009 Evolution SIAEPA

Le Maire rappelle au Conseil que la loi Notre prévoit que la compétence « eau potable » sera transférée automatiquement à la Communauté de Communes du Sud Nivernais, ce qui pourrait entraîner la disparition du SIAEPA ... sauf s'il se regroupe avec deux autres syndicats intervenant dans deux autres EPCI.

Le SIAEPA est donc en réflexion pour un rapprochement avec les syndicats de Magny-Cours et Saint-Pierre-le-Moutier, l'ensemble regroupent au total 8000 abonnés, dont la mutualisation

des moyens affectés serait sans doute intéressante. Mais il est possible aussi que la Préfecture souhaite que la Communauté de Communes du Sud Nivernais (qui récupérera sans doute les services de nombreuses Communes dans les 20 qui la constituent) prenne également en charge la distribution de Druy et Sougy...

Donc dossier à suivre ... et à préparer en poussant l'instruction de nos dossiers « Assainissement » (Carnat, Tinte, réhabilitation réseau, ...).

2017/0010 DETR

Le Maire confirme au Conseil que les quatre dossiers de demande de subventions pour une DETR ont bien été envoyés en Préfecture : 1. Assainissement Carnat / 2. Mise en sécurité VC1 / 3. Réhabilitation salle des Varennes (intérieur et extérieur) / 4. Atribus l'Usage.

Questions diverses

- Point à temps sur voirie communale : le Maire passera commande pour une réalisation en mars / avril.
- Recensement : il y a 682 habitants à Sougy-sur-Loire (+4).
- Dossier « amendes routières » à faire pour un éventuel financement atribus et / ou VC1.
- SDIS : la cotisation « protection incendie » s'élève à 23 660 € (23 311 € en 2016)
- L'Agence de l'Eau n'a pas accepté de donner une aide financière pour l'extension assainissement Carnat (réponse du 20/01/17 pour suite à une demande présentée le ... 17/03/2015 !).
- Enfouissement 2^{ème} tranche lignes l'Usage : demande à faire du au SIEEEN concernant la Communauté de Communes du Sud Nivernais.
- Le ratio de désendettement de la ville d'Imphy représente 22,7 années alors que Sougy est à 5,9 années !
- Pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement : le Président de la Communauté de Communes du Sud Nivernais renonce au transfert de cette compétence en faveur de la Communauté de Communes du Sud Nivernais.
- ELODIE : installation de deux compteurs EDF séparatifs et d'un thermostat / délesteur pour la partie périscolaire.
- ELODIE : cinq arbres morts seront remplacés.
- RPIDS : officieusement, pas de fermeture de classe programmée pour 2017.
- Fréquentation Ecole : le Maire de Decize inscrira les élèves de Sougy qui le souhaiteront, « même avec un avis négatif de la part du Maire de Sougy » ... dont acte !
- SIEEEN : pas de délégation pour le choix du fournisseur d'électricité.
- Rugby : 5 matchs prévus pour une retransmission par AMELODIE ... faire une pub maxi.
- Location salle des Varennes : ok pour le 01/07/2017 dans l'état où elle se trouvera ...
- Prévention routière : première réunion le 07/02.
- EDF : le contrat de fourniture pour ELODIE a été signé (54 KVA)
- Taxe foncière : elle reste très fortement redistributive ($21/189 = 5,4 \%$ des contribuables payent $110\,149 / 148\,840 = 74 \%$ de la contribution totale).

- PEDT (Projet Educatif Territorial) : à établir avant fin janvier.
- Instruction documents urbanisme : visite à Sougy du responsable de la Direction Technique de la Mairie de Decize (élu avril) ; A priori tout est ok ; le Conseil Départemental de la Nièvre réfléchit de son côté à une proposition de service à faire aux communes ...
- Vente judiciaire du matériel de la Marmite : il est revenu à la Commune 2 478,08 € après déduction des frais de procédure (huissier et commissaire-priseur).
- Poste de relèvement de la station : fonctionnement correct / mais joint de carter de la pompe à changer / voir réparation à faire ?

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la session close.

La séance est levée à 22 heures.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

Délibérations numérotées 2017 / 0001 à 2017 / 0010.